



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Gynécologie médicale

Question écrite n° 17983

Texte de la question

Mme Agnès Thill attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la situation alarmante des gynécologues médicaux en France. Selon les chiffres du Comité de défense de la gynécologie médicale, confirmée par la SOFRES, alors qu'en 1997, 60 % des femmes consultaient régulièrement et spontanément leur gynécologue médical, en 2012, elles n'étaient plus que 25 % à pouvoir consulter faute d'effectifs suffisants de ces spécialistes. Mme la députée souhaite l'alerter sur les conséquences pour les femmes du manque de proximité et de disponibilité des gynécologues médicaux : rupture de suivi affectant la prévention, retard ou absence de diagnostics notamment de cancers, difficulté d'accession pour les jeunes filles à la consultation de gynécologie médicale assurant leur éducation et donnant une maîtrise de leurs choix. Alors que l'on sait que 61 % des nouveaux cas de cancer chez les femmes sont des cancers gynécologiques selon l'Institut national du cancer (INCa), Mme la députée souhaite la mise en place d'une nouvelle stratégie à destination des femmes sur ce sujet. Ainsi, elle appelle de ses vœux une augmentation du nombre de gynécologues médicaux formés pour permettre à toutes les femmes de pouvoir consulter un gynécologue médical indispensable à leur santé. Elle souhaite par conséquent connaître la stratégie de son ministère sur cette question.

Texte de la réponse

Le nombre de postes offerts en gynécologie médicale à l'issue des épreuves classantes nationales (ECN) a quasiment triplé depuis 2012 (contre +14 % toutes spécialités confondues). Au titre de la seule année 2018, ce sont 18 postes de plus qui ont été proposés pour atteindre 82 postes offerts contre 64 en 2017 (+28 %). Ce volume a été déterminé en lien avec l'Observatoire national de la démographie des professions de santé (ONDPS), qui a émis ses propositions du nombre d'internes à former sur la base de concertations locales menées par ses comités régionaux, afin de prendre en compte les besoins locaux tout en préservant la qualité de la formation. Par ailleurs, le Gouvernement se mobilise pour améliorer l'accessibilité aux soins et l'installation des professionnels dans les zones rurales, notamment au travers du dispositif du contrat d'engagement de service public (CESP), bourse versée aux étudiants en médecine en contrepartie d'une installation dans un territoire manquant de professionnels. Ce dispositif peut bénéficier notamment aux étudiants et internes en médecine souhaitant s'orienter vers l'exercice de la gynécologie médicale. Enfin, l'ONDPS a lancé début février 2019 un groupe de travail portant sur la prise en charge de la santé des femmes. En effet, pleinement consciente des problématiques liées à cette thématique, la ministre des solidarités et de la santé a missionné l'ONDPS pour effectuer une étude spécifique sur cette question et notamment sur l'articulation entre différents professionnels de santé, notamment les gynécologues médicaux.

Données clés

Auteur : [Mme Agnès Thill](#)

Circonscription : Oise (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17983

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [19 mars 2019](#), page 2545

Réponse publiée au JO le : [25 juin 2019](#), page 5904